

Stage de formation à l'examen initial du gibier sauvage

Horaires : 8H00 / 16H00

**Lieu : Siège de la
Fédération à Mende,
56 route du Chapitre**

Objectif : Information sur la réglementation des différentes filières de cession de la venaison.

Protocole de réalisation d'un examen initial sur carcasse et organes de gibier sauvage.

Connaître les règles d'hygiène lors du traitement de la venaison.

Techniques d'éviscération.

Application pratique.

A l'issu du stage, chaque participant sera référencé comme examinateur initial, une carte officielle lui sera attribuée.

Déroulement de la journée:

**Les chiffres clés sur le gibier sauvage
L'examen initial, réglementation et application**

La trichine

Les règles d'hygiène

Repas*

Technique d'éviscération

**Examen de carcasses et
d'organes de gibier sauvage**

***Le repas peut être pris en commun, prix de revient environ
12 euros, à la charge de chaque participant.**

Attention : Nombre maximum de stagiaires par session limité à 30

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vendredi 5 février 2010

**Cochez la date
souhaitée**

Vendredi 12 février 2010

NOM :

PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

.....

NOM :

PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

.....

A renvoyer auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs, 56 route du Chapitre, 48000 MENDE, BP86

L'examen initial est obligatoire dans le cadre de la cession de carcasses de gibier au commerce de détail (boucherie, traiteur, restaurant...) et pour les repas de chasse associatif.